Mis à jour le 18 octobre 2022

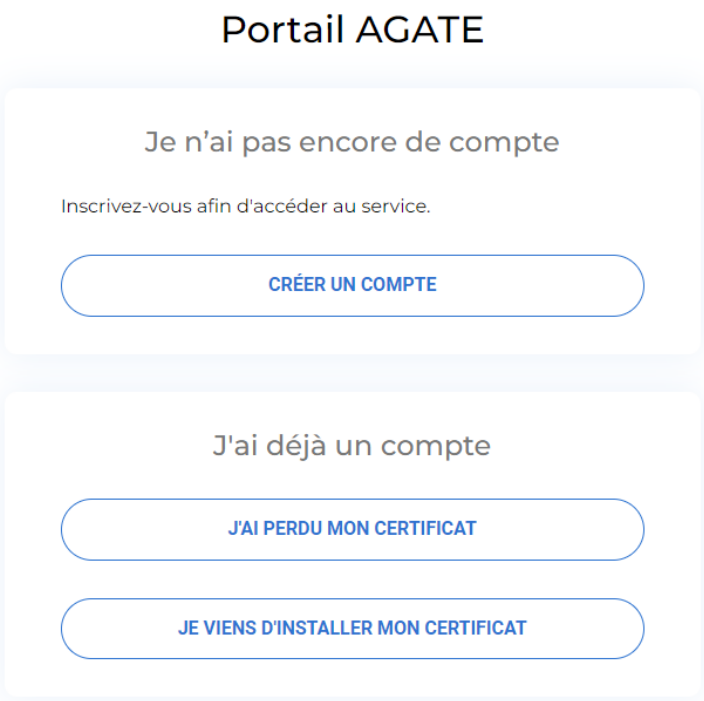
DEMANDER UN CHANGEMENT DE FOURNISSEUR SUR NOTRE PORTAIL

1) Connectez-vous au portail AGATE par le lien https://agate.strasbourg-electricite-reseaux.fr/, ou depuis les pages réservées aux fournisseurs sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr :



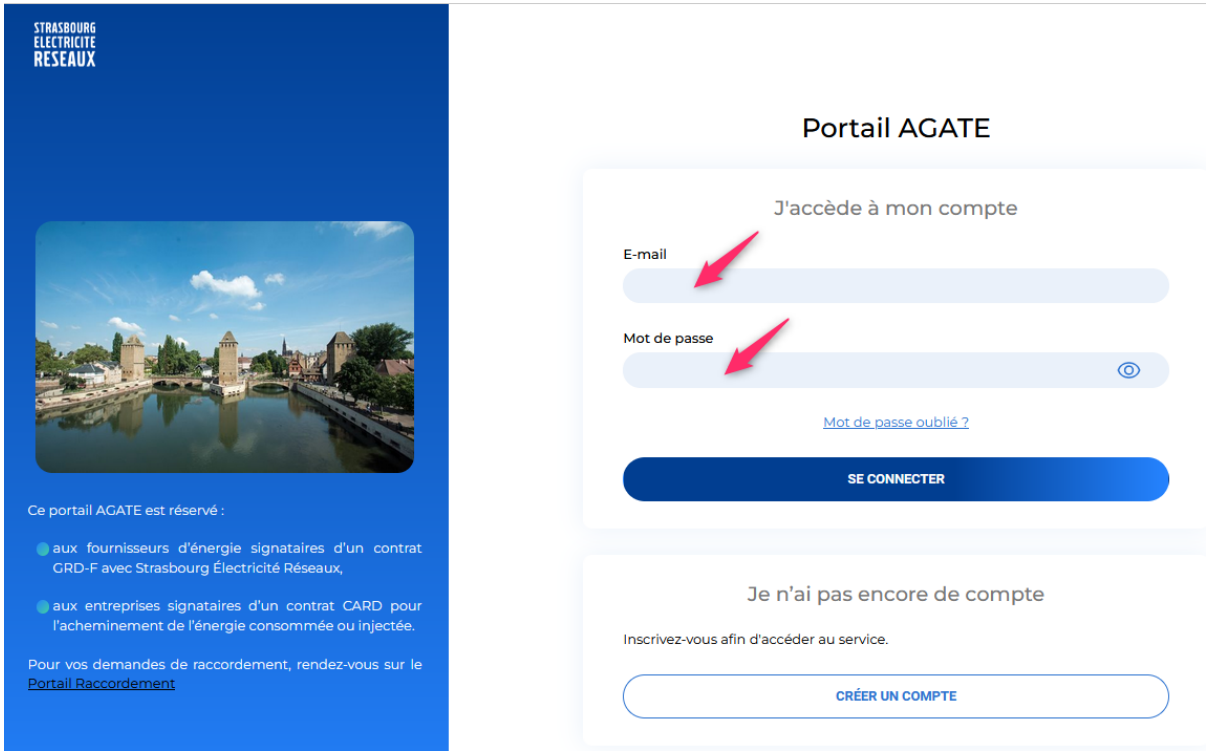
2) Si vous n'avez pas encore de compte AGATE, la mire ci-dessous apparaît :





Créez votre compte en suivant les instructions du « *Mode d'emploi du Portail AGATE – Référent* » ou du « *Mode d'emploi du Portail AGATE – Membre* ».

3) Si vous avez déjà un compte AGATE, la mire ci-dessous apparaît : connectez-vous à votre espace en saisissant votre adresse mail (login) et le mot de passe que vous avez initialisé lors de la création de votre compte AGATE :



4) Cliquez sur la flèche sur fond orange « EFLUID.NET » :



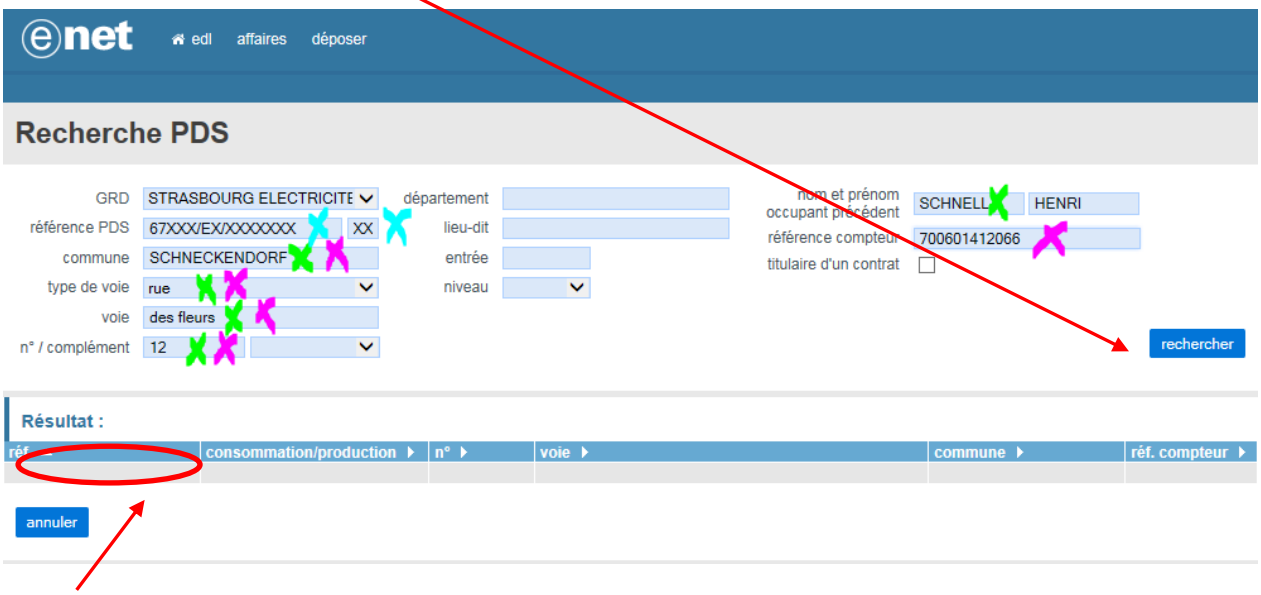
5) Vous êtes sur Efluid.net. Cliquez sur « EDL » :



6) Recherchez le PDS de votre client : **3 solutions** pour le trouver :

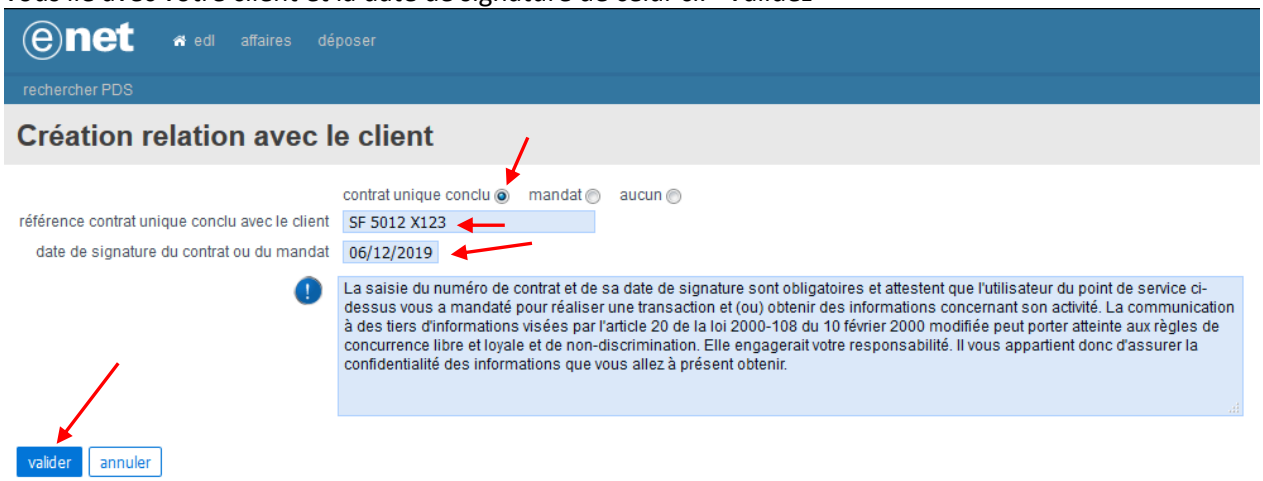
Solution 1	Renseignez référence du PDS (RTPL) + clé, cliquez « rechercher »
Solution 2	Renseignez adresse + nom de l'occupant, cliquez « rechercher »
Solution 3	Renseignez adresse + n° de compteur, cliquez « rechercher »

Cliquez sur « rechercher »

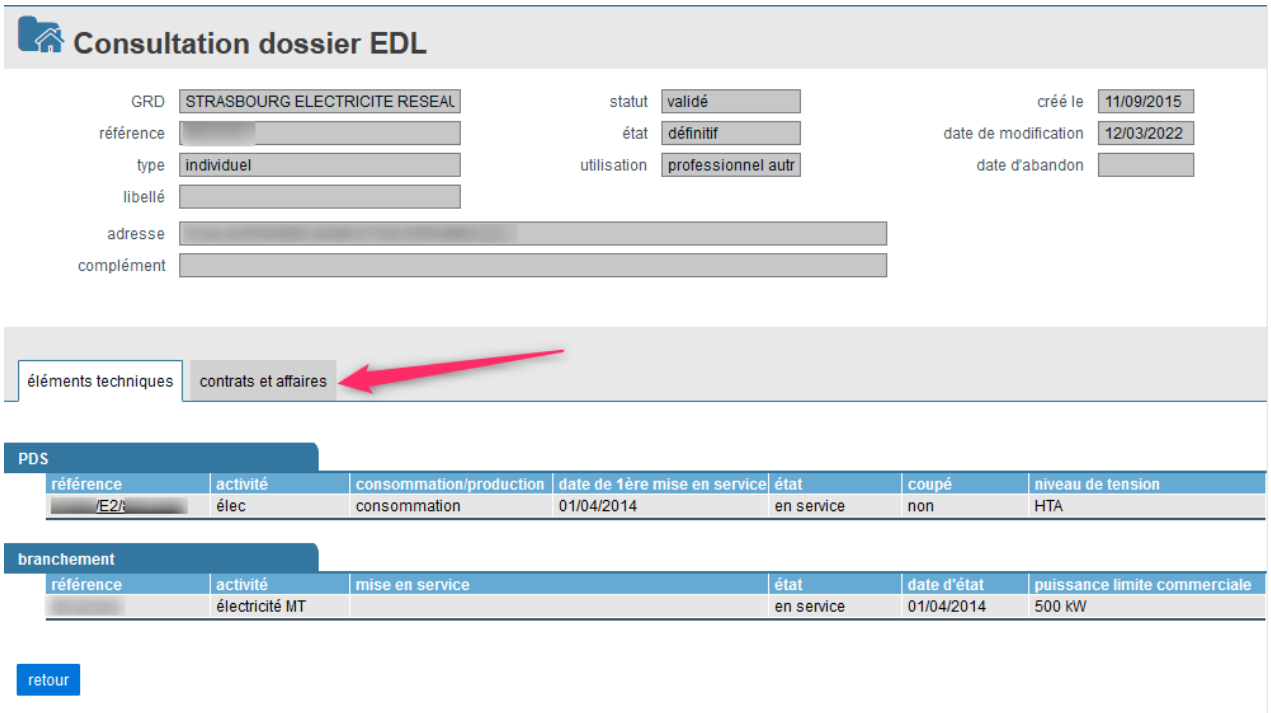


Puis cliquez sur le PDS qui s'affiche (si le résultat n'existe pas ou ne s'affiche pas, veuillez nous contacter via la boite : grd.accueil.contrats@strasbourg-electricite-reseaux.fr)

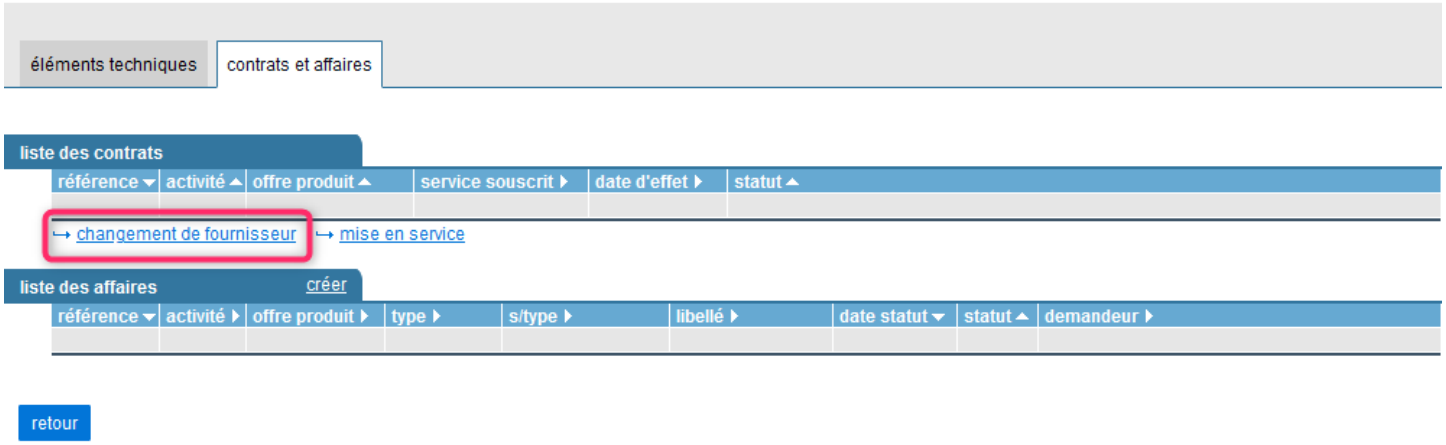
7) La page qui s'affiche ensuite permet de valider que vous disposez bien des droits en matière d'ICS (Informations Commerciales Sensibles). Cliquez sur « contrat unique conclu », renseignez la référence de votre contrat unique qui vous lie avec votre client et la date de signature de celui-ci. Validez



8) Vous accédez au dossier EDL : pour un changement de fournisseur, cliquez sur l'onglet « contrats et affaires »

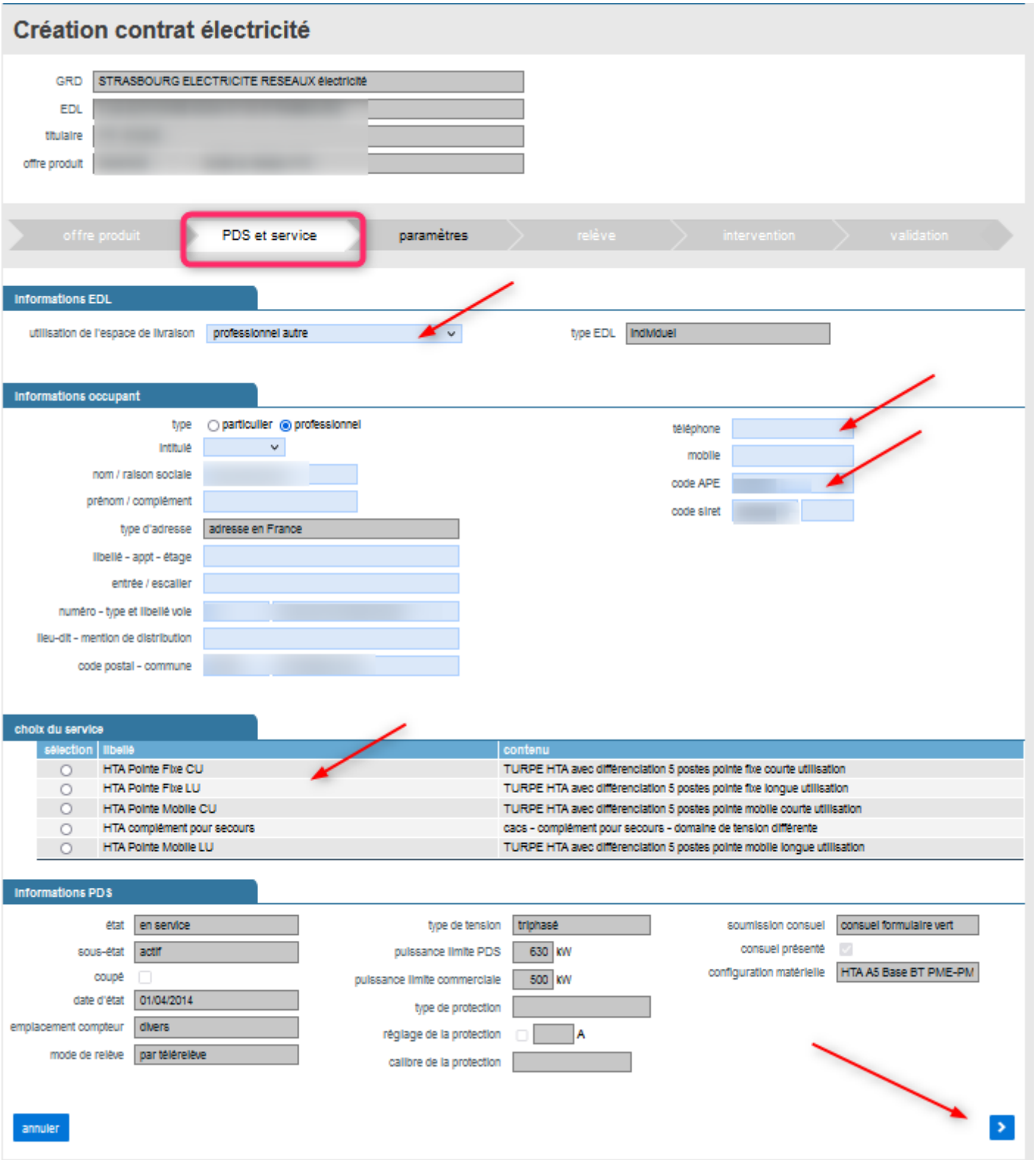


9) Cliquez sur « changement de fournisseur »



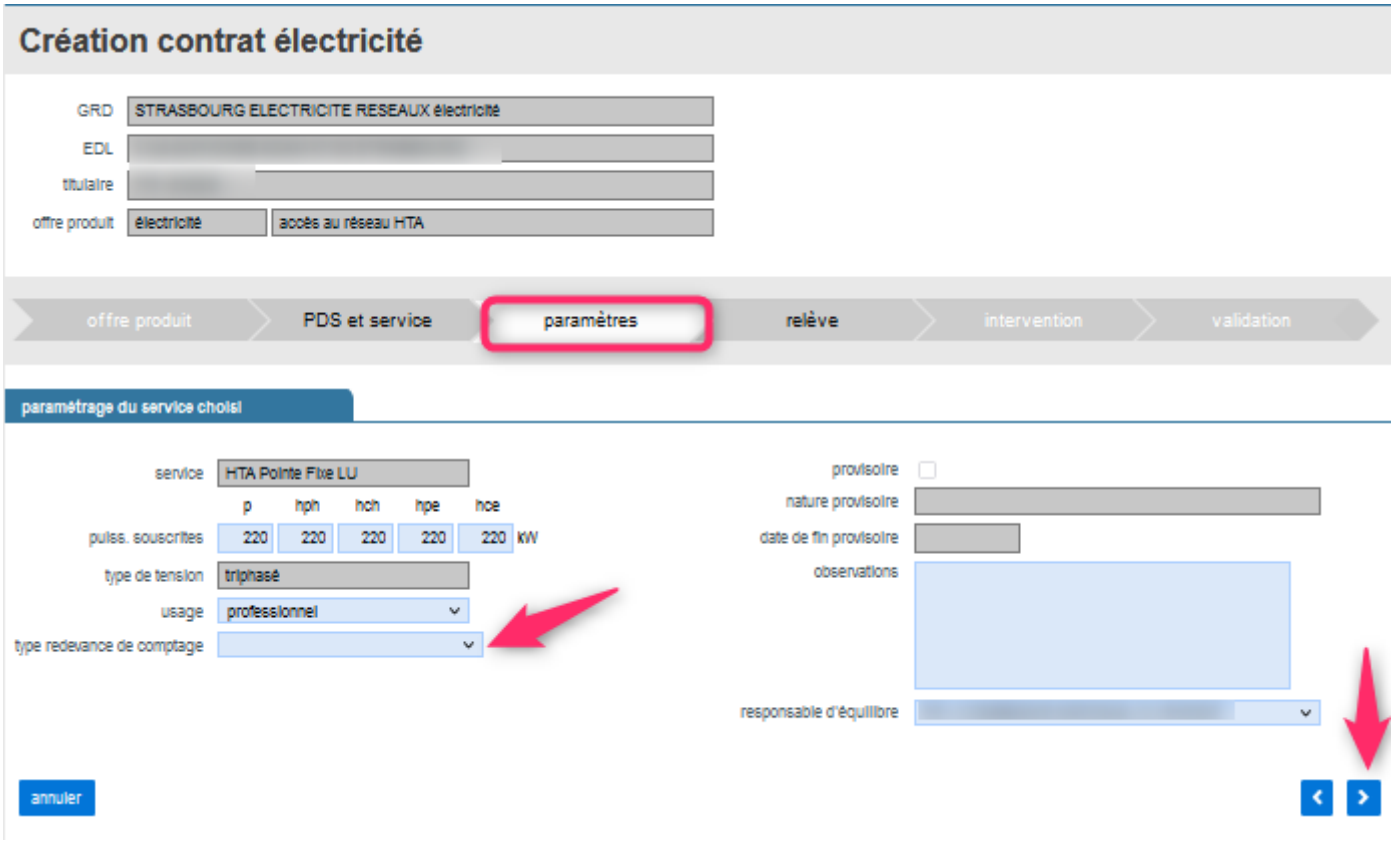
10) Vous arrivez sur l'onglet « PDS et service »

Dans le cas d'un changement de fournisseur, les données de l'occupant sont reprises.
Au besoin, sélectionnez l'utilisation de l'espace de livraison, **compléter les coordonnées téléphoniques de l'occupant** (utile dans le cadre d'une intervention technique), et le code APE.
Choisissez le service
Cliquez sur la flèche bleue en-bas à droite



11) Vous arrivez sur l'onglet « paramètres »

Dans le cas d'un changement de fournisseur, les Puissances Souscrites du contrat précédent sont reprises.
La Formule Tarifaire d'Acheminement qui s'affiche est celle que vous avez sélectionnée à l'étape précédente.
Renseignez le type de redevance de comptage : courbe de charge pour HTA ou index pour BT > 36 kVA
(ne s'affiche pas en BT ≤ 36 kVA) Puis cliquez sur la flèche bleue en bas à droite



12) Depuis l'onglet « paramètres », après avoir cliqué sur la flèche de droite

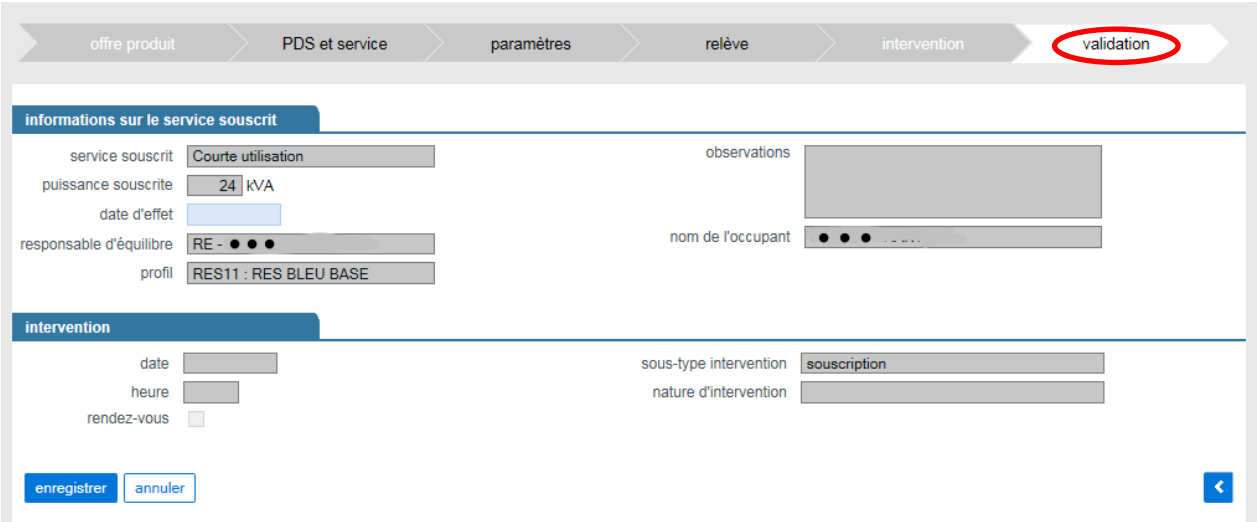
12-1) En BT ≤ 36 kVA, depuis l'onglet « paramètres », vous arrivez sur l'onglet « relève »

Renseignez la date d'auto-relève et l'index de relève ou demandez une estimation (gratuite) ou demandez un relevé spécial (payant selon catalogue des prestations).

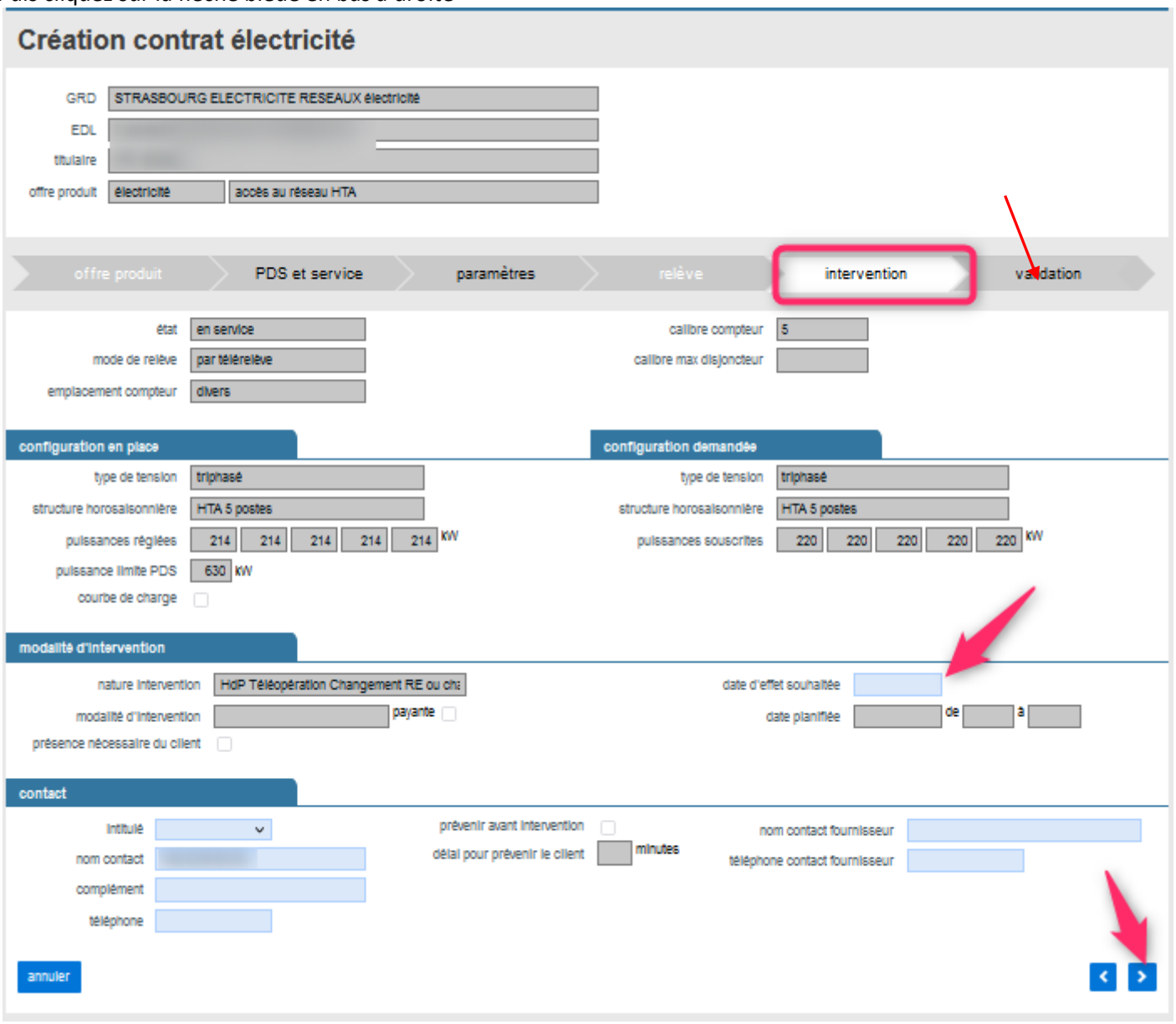


Puis cliquez sur la flèche bleue en bas à droite

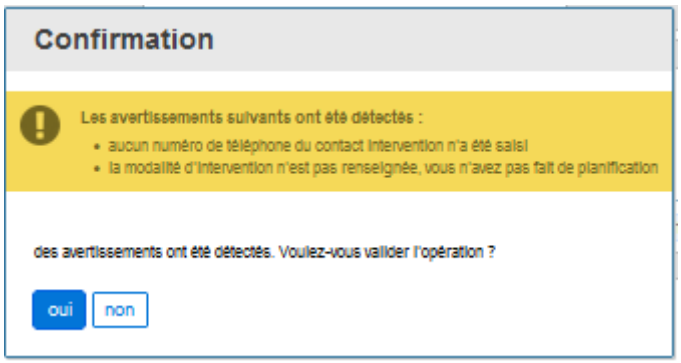
Depuis l'onglet « relève », **vous arrivez directement sur l'onglet « validation »** (sans passer par l'onglet « intervention »).
Saisissez la date d'effet souhaitée et enregistrez.



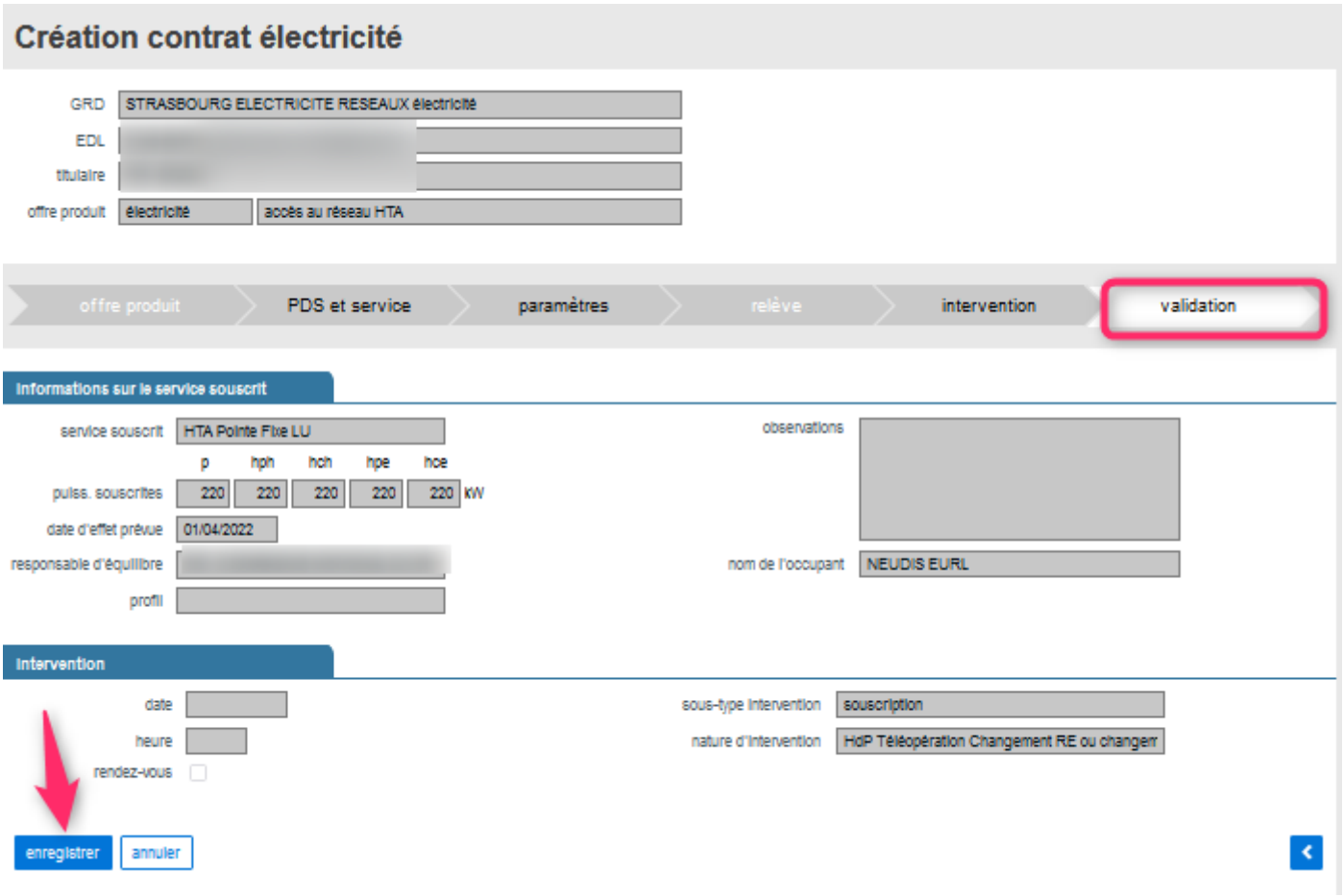
12-2) En HTA et BT > 36 kVA : depuis l'onglet « paramètres » vous arrivez directement sur l'onglet « interventions » (sans passer par l'onglet « relève »). Renseignez la date d'effet souhaitée. Ne vous préoccupez pas de la nature d'intervention renseignée et ne planifiez pas d'intervention : notre service technique fera le nécessaire.
Puis cliquez sur la flèche bleue en bas à droite



Si le message ci-dessous s'affiche : cliquez sur OUI



13) Vous arrivez sur le dernier onglet « validation » : cliquez sur« enregistrer »



14) L'affaire et le contrat sont créés. Vous pourrez suivre l'état de votre affaire et son avancement dans « statut ».

